

**PROCES-VERBAL N° 1
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 31 OCTOBRE 2011 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, président du conseil, salue l'assemblée et la municipalité pour cette première séance.

Se sont excusés : Mmes Françoise Favre, Elisabeth Gremion et Marie-Pierre Reales. MM. Bertrand Favre, Pascal Favre, Stéphane Favre, Christophe Glaus, Serge Martin et Cyril Schmied. Absente : Mme Mireille Fitzé.

Les scrutatrices sont Mmes Adrienne Favre et Isabelle Roulin.

1. Appel

25 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de quatre conseillers communaux
4. Adoption des procès-verbaux n°19 et 20 du 14.6.2011
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Délégation de compétences à la Municipalité pour 2011-2016
8. Arrêté d'imposition 2012
9. Propositions individuelles
10. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Assermentation de quatre conseillers communaux

Trois personnes étaient excusées lors de l'assermentation du 14 juin dernier et un membre doit être assermenté en remplacement de M. Jérôme Rossier, démissionnaire pour cause de déménagement ; il s'agit de Pierre-Alain Dévaud, Tania Dévaud, Charly Ducret et Francine Gret Favre.

Les quatre conseillers se lèvent pour l'assermentation. Le président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, chaque nouveau conseiller solennise la promesse et est de ce fait installé comme membre du Législatif communal.

4. Adoption des procès-verbaux n°19 et n° 20 du 14 juin 2011

Chaque conseiller les ayant reçus, ils ne sont pas relus. Ils sont acceptés à l'unanimité.

5. Communications du bureau

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers élus pour 5 ans. Il souligne que la tâche est nouvelle pour lui et la secrétaire. Lors d'une prise de parole, il demande à ce que la personne indique son nom et prénom à l'assemblée. Pour les votes, la main sera bien levée afin de faciliter le travail des scrutateurs et d'éviter les confusions.

En cas d'empêchement pour assister à une séance, il prie les conseillers de l'en informer ou la secrétaire, si possible par écrit ou par téléphone.

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 décembre 2011 à 20h00.

6. Communications municipales

M. Dafflon excuse M. Jean-Marc Favre, municipal et informe qu'une agape sera offerte lors de la prochaine séance.

7. Délégation de compétences à la Municipalité pour la législature 2011-2016

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad' hoc

Il est lu par Mme Céline Epars. Concernant l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, la Municipalité propose d'augmenter sa compétence de CHF 30'000 à CHF 50'000.-, montant estimé raisonnable par la commission. Pour l'autorisation générale de constituer des sociétés commerciales et de placements de capitaux, la commission n'a aucune remarque particulière à leur rencontre.

c) discussion

Néant

d) décision

- vu le préavis municipal N° 06/2011
- ouï le rapport de la commission ad' hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- d'octroyer à la municipalité les cinq délégations de compétences énumérées dans le préavis précité pour la durée de la législature 2011-2016, qui échoit le 30 juin 2016.

8. Arrêté d'imposition 2012

a) préavis municipal n° 07/2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad' hoc

Il est lu par Mme Céline Epars. La municipalité propose une augmentation du taux d'impôt 2012 de 74% à 80%. La raison principale provient de l'augmentation anticipée de la facture sociale ainsi que de la réforme policière « Police 2000 ». Après analyse des comptes 2010 et du budget 2011, la commission formule les commentaires suivants :

- le budget 2011 prévoit une perte de CHF 97'000.-
- celui-ci prévoit une charge relative à l'entretien des routes de CHF 430'000.- desquels CHF 330'000.- proviennent de la réfection du chemin de la Prile, charge qui ne se retrouvera pas dans le budget 2012
- l'augmentation prévue des dépenses relatives aux éléments cités ci-dessus s'élèvera à environ CHF 150'000.-

Etant donné que les autres éléments du budget 2011 restent constants, la commission estime que le budget 2012 sera équilibré sans augmentation d'impôt. Elle regrette que malgré les demandes faites, elle n'ait pas reçu plus de documents permettant de justifier une augmentation d'impôt, tel que le projet de budget 2012 ainsi que les prévisions de liquidités.

La commission des finances ne peut pas recommander au conseil communal d'accepter une augmentation à 80% et propose de porter le taux d'impôt 2012 à 76% vu la bascule d'impôt de 2% entre canton et commune pour la réforme « Police 2000 ».

c) discussion

M. Dominique Dafflon informe que les éléments demandés ont été envoyés. Il a également conseillé la commission de se renseigner auprès de M. Waeber, contrôleur financier des communes.

Les calculs de la péréquation financière sont difficiles à comprendre et les prévisions de l'Etat pour la facture sociale sont, de l'avis du Syndic, trop optimistes. Même avec un taux d'imposition à 80%, la commune participera à la facture sociale.

A l'aide du rétroprojecteur, M. Dafflon présente divers tableaux. Il explique qu'un solde négatif de liquidités pour un montant de CHF 23'361.— est prévu pour l'année 2011. Avec un taux d'imposition à 80%, le budget 2012 prévoit une perte de CHF 190'000.— due à divers travaux à effectuer tels que ralentissement de la circulation et éclairage public. Un taux à 76% entraînerait une perte de CHF 175'000.— mais l'entretien ne serait plus fait. L'année 2013 s'annonce d'ores et déjà difficile et l'avenir est incertain avec la réforme scolaire qui entre en vigueur en 2014 et qui oblige les communes à mettre en place un système d'accueil parascolaire.

On constate que la commune compte beaucoup d'habitants mais que ceux-ci paient peu d'impôts. Avec le taux actuel de 74%, les liquidités ont été fortement entamées car les rentrées fiscales ont diminuées. La municipalité gouverne avec le cash flow. Un découvert de CHF 300'000.— sur le compte de la Banque Raiffeisen pourrait être atteint avec un taux à 76%. La municipalité serait dans l'obligation de demander une rallonge.

M. Pierre-Alain Dévaud explique que la commission a bien reçu les renseignements demandés, mais après que cette dernière se soit rencontrée pour la seconde fois. Le temps étant trop court, la commission n'a pas pu se rencontrer une troisième fois. Cependant, il aurait souhaité consulter des tableaux aussi clairs que ceux présentés lors de cette séance. Il interpelle la municipalité pour savoir ce qui va se passer en 2013.

M. Dafflon se fera un plaisir de transmettre au conseil communal, l'état du compte des liquidités. Concernant le futur, un nouveau projet de fusion devra être étudié afin d'alléger la pression financière faite par l'Etat.

M. Alain Favre demande quelles solutions pourraient être entreprises pour que les effets soient moins négatifs.

M. Dafflon explique que lorsque des dépenses sont prévues au budget pour des routes, du transport ou des forêts, celles-ci sont considérées comme des dépenses thématiques et les communes reçoivent des subsides à hauteur de 70%.

M. Luigi Angellini précise que la commission n'a jamais reproché à la municipalité d'avoir mal travaillé. Il souhaite apprendre et garder une bonne collaboration. Cependant, les raisons de l'augmentation de 6 points d'impôt n'étaient pas claires. Il demande pourquoi ne pas garder davantage de liquidités.

M. Dafflon lui répond que la commune a pris l'habitude de payer les fournisseurs à 30 jours.

M. Daniel Morier répète que le délai était trop court et que la commission ne souhaite pas accepter des propositions municipales sans connaître les détails. A l'avenir, la commission aimerait pouvoir étudier les dossiers plus longuement. Vu les explications obtenues lors de cette séance, il propose d'aller dans le sens de la municipalité en votant pour le préavis municipal.

M. Dafflon lui répond que l'arrêté d'imposition doit être transmis deux mois avant le budget soit au début novembre.

d) décision

Le président informe l'assemblée que le vote se fera en deux temps.

1° Rapport de la commission des finances

Le président donne relecture du rapport et procède au vote.

Le rapport de la commission est refusé par 24 voix et 1 abstention.

2° Préavis municipal n°7/2011

Le président donne lecture du préavis et procède au vote.

Le préavis municipal est accepté par 23 voix et 2 abstentions.

➤ Le conseil communal décide de fixer le taux d'imposition 2012 à 80%.

9. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

10. Divers

M. Nicolas Favre propose de nommer différemment la Buvette du FC étant donné que ce bâtiment est communal.

M. Victor Favre approuve l'idée et attend des propositions.

Le nom de « la Buvette de la Condémine » est émis par M. Philippe Favre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 20.

Le président :



La secrétaire :



